



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-67

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste, Laëtitia Bourjat, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Ronan Philippe (en visio), René Sabatier, Matthieu Salel (en visio) Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon (en visio), Christophe Vignal, Michel Villemagne.

➤ Membres avec voix consultative :

Colonel Vincent Honoré, Colonel Laurent Courtial, Capitaine Jean-Louis Chaze, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Sarah Rochette.

➤ Autres membres de droit :

M. Alain Moreau, Chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Sylvie Dubois, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Robert Hilaire, Jean-Yves Meyer, Marc-Antoine Quenette, Françoise Rieu-Fromentin,

➤ Membres avec voix consultative :

Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Mme Carole Rouveure.

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, Préfète de l'Ardèche.

❖ Procurations :

Mme Françoise Rieu-Fromentin à Mme Laëtitia Bourjat.

Objet : Don Association - Collectif pour les sinistrés du séisme

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant, que l'association « Collectif pour les sinistrés du séisme » a souhaité lors de sa clôture, affecter un don au SDIS de l'Ardèche d'un montant de 7000 € pour équiper les secouristes spécialisés dans ce type d'interventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le SDIS de l'Ardèche à recevoir un don de 7000 € provenant de l'association Collectif pour les sinistrés du Teil;
- **AUTORISE** le président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le président
du conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical line with a crossbar.

Pierre Maisonnat